



**SUIVI**

**PUBLICITÉ EUROPÉENNE**

**Grâce à votre projet, l'Europe s'engage en Massif central : faites-le savoir !**

Votre projet est sélectionné et bénéficie d'une subvention de l'UE (FEDER Massif central), vous êtes désormais invités à informer tous les acteurs concernés par votre projet, sur l'impact des programmes européens. C'est à la fois une obligation et une façon efficace de valoriser votre opération.

**En cas de non-respect de cette obligation européenne<sup>1</sup>, le porteur de projet peut s'exposer à une réduction, ou un reversement le cas échéant, de la subvention FEDER allouée.**

**Pour tous les projets en cours de mise en œuvre :**

**L'emblème de l'Union européenne est à afficher :**

Pour télécharger cet emblème, vous pouvez consulter le site internet des programmes Massif central : [www.massif-central.eu](http://www.massif-central.eu), rubrique « obligations de publicité ».



**Vous bénéficiez de cofinancement ?**

Si d'autres logos sont affichés, l'emblème de l'Union européenne doit avoir au moins la même taille, en hauteur comme en largeur que le plus grand des autres logos.

**Avec la mention sur la participation de l'Union européenne :**

« L'action / le projet « *dénomination* » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional. »

**Sans oublier de respecter les polices suivantes :**

Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana, Ubuntu.  
L'italique, le soulignement et les effets ne peuvent pas être utilisés.  
La couleur de la police de caractère est Reflex Blue, noir ou blanc selon la couleur du fond.

**Mentionner l'intervention de l'Union européenne apposé directement sur le matériel.**

Le GIP Massif central peut vous fournir des autocollants formats A4, A5, A6 et A8 avec l'emblème et la mention de l'Union européenne.



<sup>1</sup> Respect des obligations minimales en matière de publicité conformément au règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 est de règlement d'exécution (UE) n°821/2014 de la Commission du 28 juillet 2014.

**Pensez à apposer une affiche, dans un endroit bien visible du public tel que l'entrée d'un bâtiment :**

- **Format minimal obligatoire : A3**

*Exemple d'affiche A3 pour l'accueil d'un bâtiment*

Mon logo

Nom du projet

Brève explication/objectif

Photos



Objectif principal :

L'action / le projet « *dénomination* » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

Logos des partenaires et/ou cofinanceurs

*Partie facultative si vous n'avez pas de cofinanceur(s)*



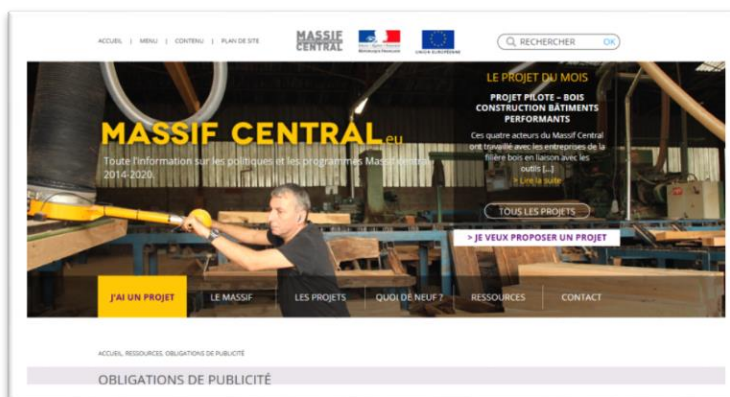
**Le GIP Massif central peut vous fournir, sur demande, des autocollants formats A4, A5, A6 et A8 avec l'emblème et la mention de l'Union européenne.**



## Sur vos sites internet mentionnant la participation de l'Europe :

L'emblème et la mention « Union européenne » sont visibles dès l'arrivée sur le site dans la zone d'affichage sans que l'utilisateur doive faire défiler la page :

Pour télécharger l'emblème avec la mention « Union européenne » vous pouvez consulter le site internet des programmes Massif central : [www.massif-central.eu](http://www.massif-central.eu), rubrique « obligations de publicité ».



Emblème de l'Union européenne avec sa mention



N'oubliez pas de mentionner le fonds concerné en apposant la phrase :

« L'action / le projet « (dénomination) » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional. »

Pendant la mise en œuvre de votre projet : faire figurer sur votre site web une description succincte de l'opération en précisant le soutien financier apporté par l'Union européenne.

*Par exemple : créer une page ou une rubrique dédiée à votre projet cofinancé par le FEDER présentant les objectifs/actions, le travail de mis en œuvre et les résultats.*

**Pour toutes les opérations de financement de constructions, infrastructures cofinancées  
Aide publique > 500 000 euros**

**PENDANT LES TRAVAUX :**

**Apposer un panneau d'affichage temporaire de dimension importante mentionnant l'intervention européenne :**

*Exemple de panneau temporaire*

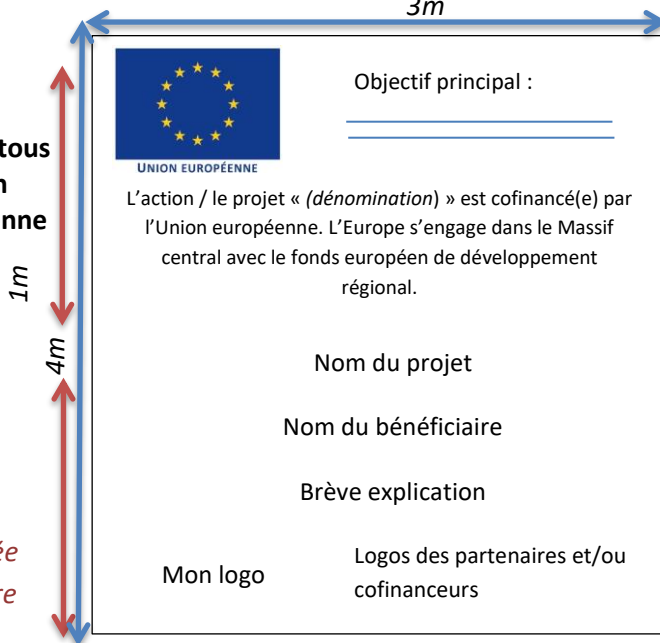
**Obligations :**

- afficher dans un lieu visible par tous
- respecter les 25 % de proportion consacrés à la publicité européenne

**25 %**

**Proportion minimum à respecter**

*Partie réservée au bénéficiaire*



**Pour toutes les actions d'achat de matériel, constructions, infrastructures cofinancées  
Aide publique > 500 000 euros**

**APRES LES TRAVAUX :**

**3 mois au plus tard après l'achèvement de l'opération**

**Apposer une plaque permanente de dimension importante mentionnant l'intervention européenne :**

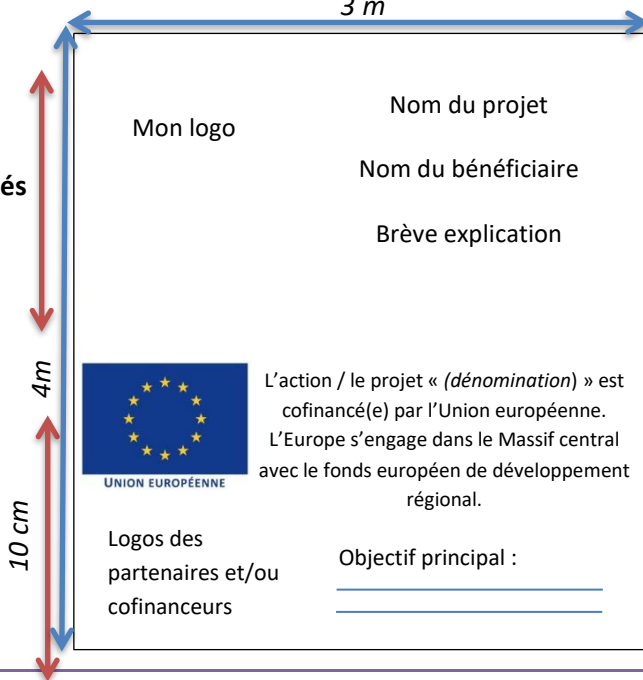
*Exemple de plaque permanente*

**Obligations :**

- afficher dans un lieu visible par tous
- respecter les 25 % de proportion consacrés à la publicité européenne

*Partie réservée au bénéficiaire*

**25 %  
Proportion minimum à respecter**



## Pour tous vos évènements de communication (documents, salons, etc...) cofinancés :

**Afficher sur tous vos documents et supports de communication l'emblème et la mention de l'Union européenne et le fonds concerné :**

*Pour télécharger cet emblème, vous pouvez consulter le site internet des programmes Massif central : [www.massif-central.eu](http://www.massif-central.eu), rubrique « obligations de publicité ».*



UNION EUROPÉENNE

L'action / le projet « *dénomination* » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

**L'emblème de l'Union européenne sera suffisant sur le matériel trop petit (crayons, clef usb, etc...)**



## Pour tous les emplois cofinancés :

### Emplois créés spécifiquement pour l'opération et cofinancés par le FEDER :

**Mentionner dans le contrat de travail l'intitulé de l'opération cofinancée ainsi que l'intervention de l'Union européenne :**

*Exemple :*

**Contrat de travail à durée indéterminée :**

X sera chargé de l'animation du projet « Politique d'accueil sur le territoire du Grand Massif » cofinancé par le Fonds Européen pour le Développement Régional en Massif central.

### Agents déjà en poste intervenant sur le projet cofinancé :

**Mentionner la lettre de mission l'intitulé de l'opération cofinancée ainsi que l'intervention de l'Union européenne :**

*Exemple :*

**Lettre de mission :**

X sera chargé de l'animation du projet « Politique d'accueil sur le territoire du Grand Massif » cofinancé par le Fonds Européen pour le Développement Régional en Massif central.



## CONSEILS :

- ★ Garder systématiquement une trace de vos actions de communication : publications, photographies des panneaux installés, documents
- ★ Ayez le bon réflexe en consultant la page « obligations de publicité » régulièrement le site internet [www.massif-central.eu](http://www.massif-central.eu)
- ★ Demander les autocollants de l'emblème de l'Union européenne à votre format : A4, A5, A6 ou A8
- ★ Télécharger les bons logos à utiliser sur notre site internet
- ★ Indiquez à vos prestataires les logos à faire figurer sur leurs rapports et supports de présentation
- ★ Partager avec nous l'avancée de votre projet, les événements de communication, les articles de presse : nous publierons ces informations sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/gipmassifcentral>

En cas de doute :

N'hésiter pas à nous contacter sur l'adresse : [contact@gip-massif-central.org](mailto:contact@gip-massif-central.org)

Ou au : 04.73.31.85.46

